



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 26 juin 2019

OBJET :

DE-19-06-1-37) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VINCENNES ET L'ASSOCIATION "VINCENNES EN CONCERT - PRIMA LA MUSICA"

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 13 juin 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. BAUMIÉ (pouvoir à M. BONAVENTURE), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190626-lmc1H6292H1-DE
Date de réception en Préfecture : 01/07/2019
Date de Publication : 01/07/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1^{er} du décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de la loi du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de programmation musicale proposé par l'association *Vincennes en concert – Prima la musica* ;

Considérant que l'association *Vincennes en concert – Prima la musica* dispose d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 € ;

Considérant que la programmation musicale proposée par l'association *Vincennes en concert – Prima la musica* représente un intérêt local et s'inscrit pleinement dans la saison culturelle de la Ville de Vincennes ;

Après avis de la commission Culture et Tourisme du 19 juin 2019,

D É L I B È R E

à la majorité (4 abstention(s) : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, M. STEIN,),

ARTICLE I : Approuve la convention de partenariat avec l'association Vincennes en concert – Prima la musica.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Vincennes en concert – Prima la musica.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé